

COMMUNE DE QUATZENHEIM
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2023

Élus en fonction : 14
Élus présents : 12
Élus absents avec procuration : 2
Élus absents :

Sous la Présidence de M. le Maire, Jacky WAGNER

Présents : Philippe ADAM, Sylvie BARON, Clarisse FREYSZ, Pascaline HAMM, Bernard HOUPERT, Damien LACOURT, Josette PRIM, Sylvain RAUCH, Julien RIEHL, Laurent STOCK, Frédéric WANNER.

Absent : /

Absents avec procurations : Hubert HOELTZEL à Josette PRIM, Monique MERKLING à Frédéric WANNER

Secrétaire de séance : **Damien LACOURT**

02 2023. Approbation Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Quatzenheim

Le maire expose

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondations, mouvement de terrain, sismicité niveau 3, transport de matières dangereuses, météorologiques,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

La Commune de Quatzenheim a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

À ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde comprend à la fois les diagnostics des différents risques et les modalités d'organisation de la protection et du soutien à la population. Considérant les modifications apportées au PCS et le dossier modifié joint dans le dossier des élus municipaux.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ;
- Les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde ;

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter le plan communal de sauvegarde.

- De diffuser aux habitants le Dicrim sur le site internet de la commune
- de diffuser aux autorités compétentes le plan à la préfecture et sous-préfecture, au SIS Alsace.

Quatzenheim, le 17/01/2023

Le Maire

Jacky WAGNER

Le secrétaire de séance


D. LACOURT

Accusé de réception en préfecture
067-216703827-20230117-022023-DE
Date de télétransmission : 19/01/2023
Date de réception préfecture : 19/01/2023